

## Le président

Paris, le 8 novembre 2024

Monsieur le Directeur général adjoint,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet de Tram Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL). Les membres de la Commission, lors de la séance plénière du 6 novembre 2024, ont été informés des modalités envisagées.

Les modalités présentées semblent pertinentes par rapport aux enjeux de ce projet, en incluant notamment des lieux et formats variés, dont des rendez-vous à la rencontre des habitant.e.s, différents sujets, des documents apportant une information lisible sur le projet et les prochaines étapes.

Néanmoins, seules les premières modalités sont précisées à ce jour. Je vous invite donc à préciser :

- d'ici mi-décembre, les modalités s'engageant à partir du 1er trimestre 2025, afin que la CNDP puisse formuler un avis sur ce programme et qu'elles puissent être diffusées auprès des acteurs et habitant.e.s du territoire ;
- au fur et à mesure, aux garant.e.s, le calendrier des études, des rencontres avec les élus et les échéances décisionnelles.

Je souligne également l'importance :

- d'engager aussi rapidement que possible les actions d'étude et d'observation sur les temps de parcours ;
- de donner à voir les liens entre le projet TEOL et les autres moyens de mobilité, notamment avec le TTOL (et la concertation avec le Conseil Régional en la matière) et le plan de déplacements à l'échelle de la Métropole.

Par principe de transparence, je vous informe que je publie votre note des modalités de la concertation continue et le présent courrier sur le site internet de la CNDP et vous remercie d'en faire autant sur votre site internet de la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Nicolas MALLOT, Directeur général adjoint de Sytral Mobilités  
Copie : Madame Claire BOUTELOUP et Monsieur Jean-Luc CAMPAGNE, garante et garant CDNP